



**Contribution aux nouveaux programmes
mars 2010
Enseignement d'exploration « Littérature et société »
Classe de seconde**

La FADBEN regrette que ni le professeur documentaliste, ni la formation que celui-ci dispense n'apparaissent dans le projet de programme « Littérature et société ». Pour que la contribution de la documentation à la réussite des lycéens soit plus marquée, l'association rappelle sa nécessaire inscription dans le cadrage national.

L'enseignement d'exploration "littérature et société" fait appel à des savoirs et des compétences dans le domaine des sciences de l'information et des médias, champ d'expertise disciplinaire du professeur documentaliste qui « assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire » comme le mentionne la circulaire de mission de 1986 :

dans le préambule : « capacité à rechercher, à hiérarchiser et à exploiter les informations, à les synthétiser, à les traduire d'un langage à un autre pour les communiquer » dites « compétences propres aux études littéraires ».

dans le domaine 2 : « appréhender l'influence des différentes techniques et des différentes formes de médiation sur la production, la diffusion et la réception des textes et des idées » (...) « on contribue à la construction de compétences utiles dans l'exercice de nombreuses professions du livre et de l'écrit : (...) [notamment] « documentation... jusqu'aux métiers qui sont liés à la 'révolution numérique' et à ses applications en matière de traitement de texte et de l'information... »

dans le domaine 3 : « capacité à appliquer des méthodes de lecture et de traitement d'un document iconographique, on cultive des compétences d'analyse des codes et des procédés mis en œuvre ». (...) « Cette réflexion est centrale dans plusieurs champs professionnels et de formation, de la communication à l'information, etc. »

dans le domaine 4 : « donner aux élèves des outils et des méthodes leur permettant d'utiliser les moyens de communication modernes, la presse et les nouveaux médias notamment, d'une manière libre, raisonnée et autonome... » (...) « les compétences construites à l'occasion de cette étude (compétences de recherche et d'analyse, de contextualisation, distanciation, autonomie, esprit critique) sont celles susceptibles de conduire aux métiers de l'information et de la communication, dans la diversité de leurs applications et des supports qu'ils utilisent. »



Une des finalités de cet enseignement d'exploration est de « mettre en œuvre un enseignement fondé sur le croisement et la complémentarité de plusieurs approches disciplinaires ». Or, les compétences ici visées font appel à l'acquisition de connaissances spécifiques à l'information-documentation, domaine disciplinaire du professeur documentaliste. Pourtant, les capacités de recherche d'information sont qualifiées, dans ce programme, de « compétences propres aux études littéraires ». Rien n'est plus inexact, puisqu'elles apparaissent aussi dans le projet de programme « Méthodes et pratiques scientifiques ».

Ces savoirs et compétences en information-documentation ont leur autonomie. Ils doivent être développées en tant que tels. De plus, l'accès direct à l'information, à la connaissance par l'élève (pratique intensive de l'internet), renforce la nécessité de le préparer à l'usage et la maîtrise de l'information, un véritable apprentissage, en co-animation, est essentiel. Il est important de rapprocher les disciplines, dont la documentation, autour de l'élève pour l'aider à structurer et articuler de manière cohérente, une mosaïque d'éléments hétérogènes nécessaire aux apprentissages info-documentaires. Par son expertise (recrutement par CAPES), le professeur documentaliste est garant au sein de l'établissement de la cohérence des enseignements en information documentation.

L'absence de repères nationaux nuit à toute mise en place de parcours organisés en information documentation de la seconde à la terminale. La FADBEN demande donc que soit ajouté dans le préambule du programme le paragraphe :

« L'acquisition par l'élève des savoirs et compétences relevant de la culture de l'information et des médias se construit par la collaboration en partenariat disciplinaire avec le professeur documentaliste de l'établissement, et tout particulièrement si l'équipe pédagogique choisit le domaine 4 : Médias, information et communication : enjeux et perspectives. »